



Publiée dans la Feuille fédérale le 03.03.2026. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures le 3.9.2027

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution¹ est modifiée comme suit :**Art. 93a Protection dans l'espace numérique**¹ La Confédération légifère sur la protection des droits fondamentaux et des processus de décision démocratiques dans l'espace numérique.² Elle oblige les fournisseurs de plateformes de communication ou de moteurs de recherche et tout fournisseur qui génère des contenus au moyen de systèmes automatisés ou fondés sur l'intelligence artificielle :

a. à protéger les êtres humains contre les violations de leurs droits fondamentaux ;

b. à empêcher la diffusion de contenus présentant de la violence sexualisée et de contenus incitant à la violence ou la glorifiant ;
c. à limiter les risques systémiques de manipulation des processus de décision démocratiques, induits en particulier par la désinformation ou l'amplification algorithmique ;
d. à protéger la population contre la cybercriminalité.³ Les fournisseurs sont tenus d'examiner gratuitement toute indication de violation de leurs obligations au sens de l'al. 2, de prendre les mesures correctives nécessaires et de rendre compte publiquement de la question. La Confédération règle les procédures et la surveillance des fournisseurs.¹ RS 101

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Quiconque se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou quiconque falsifie le résultat d'une récolte de signatures est puni, selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Remplir tous les champs !

Remplir tous les champs !

Remplir tous les champs !

Canton		N° postal		Commune politique	
Nr.	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)		Adresse (rue et numéro)	
1					
2					
3					

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Amaudruz Céline, Avenue Krieg 44, 1208 Genève; Andrey Gerhard, Chamblieux-Parc 16, 1763 Granges-Paccot; Bendahan Samuel, Rte des Plaines-du-Loup 41, 1018 Lausanne; Bulliard-Marbach Christine, Grossried 17, 3182 Ueberstorf; de Quattro Jacqueline, Rue du Lac 140, 1815 Clarens; Fehr Düsel Nina, General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich; Flach Beat, Im Fahr 18, 5105 Auenstein; Fluri Guido, Schulhausstrasse 10, 6330 Cham; Fonio Giorgio, Via Emilio Bossi 33a, 6830 Chiasso; Gugger Niklaus, Feldstrasse 2, 8400 Winterthur; Marti Min Li, Förrliuckstrasse 227, 8005 Zurich; Masshardt Nadine, Zeltweg 11, 3012 Berne; Michaud Gigon Sophie, Avenue du Grey 3, 1004 Lausanne; Rysler Franziska, Schneebergstrasse 2, 9000 Saint-Gall; Schmid Benedikt, Bahnhof 3, 8800 Thalwil; Stämpfli Fabienne, Burghaldenstrasse 8a, 3653 Oberhofen am Thunersee; von Falkenstein Patricia, Angensteinerstrasse 19, 4052 Bâle; Weber Céline, Route de la Scie 48, 1278 La Rippe

Le comité d'initiative se charge de la vidimation (ne pas remplir, merci)

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ___ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu : _____

Signature manuscrite : _____

Date : _____

Fonction officielle : _____

Sceau :

Envoyez cette liste partiellement ou entièrement remplie le plus rapidement possible au comité d'initiative : Internet-Initiative, Boîte postale 637, 9430 St. Margrethen
Vous trouverez de plus amples informations et des feuilles de signatures sur : www.initiative-internet.ch; info@internet-initiative.ch

Plier, coller et déposer dans une boîte aux lettres



Initiative Internet

Pour notre démocratie.
Pour nos droits fondamentaux.**Mettons fin à la violence sexualisée sur internet !**

Chaque jour, des contenus pédocriminels et des deepfakes sont diffusés à grande échelle sur Internet. La violence digitale n'est pas le fruit du hasard. Elle est exercée, tandis que les responsables politiques détournent le regard et que les géants de la tech en tirent profit. **Il faut que cela cesse !** Nous demandons une réglementation contraignante des plateformes comme Facebook, TikTok, Telegram ou X. **Toi aussi, soutiens l'Initiative Internet en la signant !**

L'Initiative Internet exige des plateformes numériques, des moteurs de recherche et de l'intelligence artificielle (IA) qu'ils...

- ...protègent les êtres humains contre les violations de leurs droits fondamentaux ;
- ...empêchent la diffusion de contenus qui contiennent de la violence sexualisée, incitent à la violence ou la glorifient ;
- ...limitent les risques de manipulation des processus décisionnels démocratiques, induits notamment par la désinformation ou l'amplification algorithmique ;
- ...protègent la population contre la cybercriminalité.



GAS/ECR/ICI

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare104045720
000003

Internet-Initiative
Postfach 637
9430 St. Margrethen



Vous trouverez de plus amples informations et des feuilles de signatures sur :
www.initiative-internet.ch